

LE MOT DE LA PRESIDENTE

SOMMAIRE

Page 1

□ Le mot de la Présidente

Pages 2

□ La vie de la Fédération
Nous voulons vous dire

Page 3 et 4

Courrier France Télévision
Droit de réponse

Directeur de la publication
Colette PEYRARD

Comité de Rédaction :
Françoise MONET
Olivier de Margerie

Fédération JALMALV
Reconnue d'utilité publique le 26
mars 1993

76 rue des Saints Pères
75007 PARIS
Tél.01.45.49.63.76

federation.jalmalv@outlook.fr
<http://www.jalmalv-federation.fr>



Chères amies, chers amis,

Il fait bon serrer les rangs quand les vents contraires soufflent.

Ils soufflent, de l'intérieur, quand une association conteste des failles formelles dans notre processus d'élection pourtant sans vice !

Ils soufflent violemment, de l'extérieur, quand une chroniqueuse d'émission TV à spectacle, attaque gratuitement les bénévoles d'accompagnement JALMALV, dénigre leur action, inverse du tout au tout le sens, l'esprit, et la pratique de l'accompagnement !

Mais les rangs sont bien serrés. Nous avons réagi sur plusieurs fronts. Le bureau de la fédération, très rapidement. Le conseil d'administration en appui de deuxième inspiration. Les autres associations d'accompagnement, de façon solidaire. La SFAP par son communiqué fédérateur.

Je veux remercier ici les administrateurs de la fédération, et plus encore, je veux dénoncer l'injustice qui a été faite à chaque association, à chaque bénévole Jalmalv

Colette PEYRARD
Présidente de la Fédération JALMALV

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Nous voulions vous dire

Nous voulions vous dire (1) ...

Combien l'attaque de Christine Angot dans l'émission *On n'est pas couché* de Laurent Ruquier ce samedi 21 avril dernier a été une surprise et un choc.

JALMALV nommément citée. Affirmations gratuites de la chroniqueuse sous argument d'autorité (« alors je me suis renseignée »), contresens multiples sur la relation d'accompagnement qui serait faite, selon elle, de domination du bien-portant sur le vulnérable, de prosélytisme d'inspiration religieuse, de volonté d'influencer le mourant quant à sa fin de vie ... Contresens fondamentaux ! Et aussi combien l'animation de la séquence télévisuelle était à charge, le monologue de la chroniqueuse n'étant aucunement contesté par l'animateur qui n'a laissé aucun espace à un autre point de vue.

Une attaque en règle, un dénigrement facile, un renversement honteux et inacceptable ... ou quand le spectacle tue l'écoute et nie l'humanité !

Vous avez peut-être suivi la vivacité de nos réactions dès le lundi qui a suivi, le temps que nous soyons avertis.

Merci à la bénévoles de Jalmalv Dijon qui a réagi devant l'émission samedi soir !

Merci à la présidente de Jalmalv Dijon qui a sonné le tocsin à la fédération dès le dimanche soir !

Comment rétablir la vérité, parole de mesure contre mensonge massif ? Vous l'aurez lu : nous avons saisi le CSA, Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel, mais la plainte ne produira pas d'effet immédiat.

Nous avons demandé un droit de réponse à lire dans l'émission, auprès de France Télévision, de France 2

et auprès du producteur de l'émission. Nous sera-t-il accordé ? Nous renonçons à mener une action pour diffamation, car l'issue reste incertaine et parce qu'elle ne déboucherait au mieux que dans deux ans (on a mieux à faire !).

Nous avons mobilisé les autres associations d'accompagnement, puis la SFAP, dont vous aurez pu lire le communiqué.

Des associations Jalmalv ont pris d'elles-mêmes l'initiative de passer des messages, des bénévoles ont pris leur plume, en lien avec nous ou non. Deux journaux s'en sont fait l'écho dans leur édition numérique. Au total, un peu de publicité positive pour l'accompagnement nous semble-t-il ...

Ce que vous n'avez pu lire, ce sont tous les messages de solidarité qui ont afflué à la fédération ou

à ses administrateurs, au fur et à mesure que les gens prenaient connaissance de ce dénigrement qui touchait l'ensemble du bénévolat d'accompagnement, au-delà de nos seules associations JALMALV. Ces messages là ne sont pas publics, ils n'ont pas d'effet extérieur. Mais c'est l'action de chacun de vous qu'ils honorent et reconnaissent, nous voulions que vous le sachiez.

Nous voulions vous dire (2) ...

Que nous restons concentrés, l'émotion passée, sur la navigation contre le petit vent contraire qui nous a conduit à annuler, le jour de l'assemblée générale à Antibes, le résultat des élections auxquelles nous avons procédé par correspondance. Nous avons exceptionnellement renoncé à ce dispositif déjà habituel depuis près de dix ans pour organiser de nouvelles élections qui auront lieu le 9 juin, par un vote des délégués des associations, physiquement rassemblés en assemblée générale.

La période n'est pas favorable, tant les engagements individuels sont nombreux en juin. Mais il n'y avait pas de bonnes raisons pour repousser après l'été ce contretemps. Les grèves de train épargnent le 9 juin mais désorganisent, malgré tout, la mobilité de chacun. Mais nous ne pouvions l'anticiper. Enfin, la bonne marche d'une élection en assemblée physique d'une fédération qui est reconnue d'utilité publique veut que seuls les délégués présents soient comptés dans le quorum nécessaire. Les pouvoirs dont ils seraient porteurs seront comptés dans les voix exprimées, mais ne sont pas comptés dans le calcul du quorum des présents. Tout ceci vous sera présenté en détail dans un courrier prochain.

Nous voulions donc vous dire de serrer les rangs et de faire le maximum pour envoyer à Paris le 9 juin autant de délégués que vous avez de voix (2, 3, parfois même plus pour les plus grandes associations). Cela ne vous sera pas toujours facile, nous en sommes persuadés ... mais les candidats à la fonction d'administrateurs sont prêts à s'engager, leur élection doit être aussi large que possible.

Nous vous disons au 9 juin, à Paris !

La présidente, le conseil d'administration et son bureau

VIE DE LA FÉDÉRATION

Demande de droit de réponse à France Télévision et France 2

Madame la directrice,

Je vous prie de prendre connaissance des faits suivants relatifs à un dérapage inacceptable survenu lors d'une émission de votre chaîne France 2, ce samedi 22 avril au soir, lors de l'émission *On n'est pas couché* de Laurent Ruquier.

Il met en cause de façon totalement erronée et calomnieuse l'action d'accompagnement bénévole des personnes en fin de vie, des associations JALMALV (*Jusqu'à la mort accompagner la vie*).

Nous attendons de vous une prise de position publique pour réparer le préjudice moral ainsi causé à la cause de l'accompagnement bénévole et pour restaurer un peu d'exactitude sur cette situation caricaturée.

Cela peut prendre également la forme d'un droit de réponse qui serait lu dans la prochaine émission.

Comptant sur votre réaction rapide et sur votre réponse, je vous prie de croire etc.

1. Christine Angot dérape en direct chez Laurent Ruquier

Au cours de l'émission « *On n'est pas couchés* » du samedi 22 avril (23 h 25), la chroniqueuse Christine Angot a énoncé un tissu de contre-vérités sur la réalité de l'accompagnement bénévole des personnes en fin de vie dans les services de soins palliatifs. Pour sa part, l'animateur, Laurent Ruquier, a fait semblant de s'interroger sur la véracité des dires de sa chroniqueuse en posant la question tout en enchaînant sans autre forme de procès.

Une calomnie choquante et scandaleuse se trouve ainsi proférée sans aucun contrôle ni controverse. Madame Angot, résolument polémique, assène sa description des choses en usant d'un argument d'autorité fallacieux (elle dit s'être renseignée auparavant), tandis que l'animateur, patelin, jouit de l'effet provocateur au mépris de la recherche des faits.

Provocation gratuite et polémique calomnieuse, le dérapage de Christine Angot toléré par Laurent Ruquier est une sortie de route consternante pour l'émission, manipulatrice pour le public, inacceptable pour les milliers d'accompagnants bénévoles mis en cause.

2. Les faits

Faisant suite aux propos de Jean-Luc Roméro-Michel qui développe la présentation d'un livre récent qui interpelle Brigitte Macron sur la question de l'euthanasie, Christine Angot prend la parole pour une séquence de quelques minutes sans interruption où elle développe les idées suivantes.

Nous indiquons en contrepoint des assertions la situation réelle

| Les dires de Christine Angot | Ce qu'il en est en réalité |
|--|---|
| « Il faut faire des progrès sur la question de la souffrance (des personnes mourantes) » | |
| « Une association, JALMALV, qui veut dire Jusqu'à la mort accompagner la vie » | Exact, quoiqu'imprécis : en fait 80 associations sur le territoire + une fédération de ces associations, toutes s'appelant JALMALV |
| « Associations présentes dans absolument tous les services de soins palliatifs. » | Faux. Les accompagnants bénévoles sont présents dans des services de soins palliatifs, aucunement dans tous. Également dans des services hospitaliers spécialisés. Également dans des EHPAD ou au domicile de la personne |

| | |
|---|---|
| « Qui ont des options en tout point identiques (aux catholiques intégristes). Ils disent « C'est Dieu qui choisit la date de la mort » | Faux. JALMALV est un mouvement laïc qui ne fait aucun prosélytisme que ce soit religieux ou politique. Contrevenir à cette obligation entrainerait la radiation du bénévole. Les bénévoles sont formés à l'écoute des malades. |
| « Ils sont introduits par le chef de service » | Faux. L'intervention des bénévoles se fait dans le cadre d'une convention passée avec le service et les soignants et se fait toujours avec l'accord du patient. |
| « A partir du moment où il y a des malades incurables, cette association vient (introduite par le chef de service) et fait intrusion dans leur vie. » | Faux. Les bénévoles n'interviennent qu'en accord avec les patients. |
| « Quand le chef de clinique s'en va, le patient est tout seul avec ces gens-là (les bénévoles) qui leur expliquent qu'ils ont pris la décision d'arrêter, d'avoir une sédation, est-ce qu'ils sont bien sûrs, il n'y a rien de plus beau que la vie, etc. Ce discours là sur des gens extrêmement affaiblis, sont introduits dans absolument toutes les chambres ... » | Faux. Les bénévoles ne connaissent pas la situation médicale des personnes qu'ils rencontrent et n'interviennent en aucune façon sur la conduite des traitements quels qu'ils soient. Leur accompagnement est un temps de présence et d'écoute. Ils ne délivrent aucun discours. Les bénévoles accueillent de façon égale la parole du patient, qu'il s'agisse de son désir de mourir ou de vivre encore. |
| « ... et qui apportent, c'est un lobby, un foyer pour les familles et financent un certain nombre de choses comme les tasses à café, les fauteuils, les tables, etc. » | Faux. JALMALV n'apporte aucun service et ne mobilise aucun moyen qui lui permettrait de financer quelque matériel que ce soit. |
| « Est-ce que c'est vrai ce que raconte Christine Angot ? » demande à la fin Laurent Ruquier, sans s'y arrêter | Manipulateur Les dire de Christine Angot restent sans réplique ni correctif. |

3. Ce qui est scandaleux

Le **caractère polémique** des affirmations de Christine Angot, sensible dans sa **systématisation** (tous les services de soins palliatifs, absolument toutes les chambres).

Le **caractère mensonger** de ce qui est **insinué** sur le rapport de domination qui existerait dans l'accompagnement (ils font intrusion, des incurables affaiblis),

L'**incompréhension radicale** de la réalité de l'accompagnement par Catherine Angot, présenté ici comme occasion d'un discours qui serait tenu aux patients alors qu'il est **exactement l'inverse** : une écoute et une rencontre de la personne dans sa réalité du moment.

L'**irrespect** profond marqué par Christine Angot à l'égard du travail des soignants des services de soins palliatifs comme de l'action des accompagnants bénévoles.

La **légèreté** démontrée par Laurent Ruquier dans l'animation de ses chroniqueurs sur une réalité qui mérite mieux que des survols mal étayés.

4. Rétablissons quelques faits plus exacts sur la réalité de l'accompagnement bénévole des personnes en fin de vie.

Il est assuré en France par quelques 6 000 bénévoles, préparés, formés et suivis par leur association. L'accompagnement consiste en visites de différents malades, pour un temps de présence et d'écoute avec chacun d'eux. Les associations sont pour la plupart regroupées en trois fédérations d'associations. JALMALV est la plus importante (2 000 accompagnants bénévoles, 80 associations), les autres étant l'UNASP et Alliance. Au total ce sont plusieurs centaines d'associations.

La fédération JALMALV est un mouvement de solidarité citoyenne de présence et d'écoute auprès des plus vulnérables. L'association est laïque et apolitique. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1993. Elle jouit de l'agrément national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique depuis 2007. Elle est co-fondatrice de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP).

Colette PEYRARD
Présidente de la Fédération JALMALV